



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat n°183 du groupe PLR intitulé «Pour un renforcement de la rentabilité et de l'attractivité du Syndicat des patinoires»

(Du 7 juillet 2020)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 mars 2018, le groupe PLR a déposé un postulat, dont le texte ci-dessous tient lieu de développement écrit :

«Le Conseil communal est prié d'étudier les moyens d'améliorer l'attractivité du syndicat des patinoires, notamment au travers d'une augmentation du rendement de l'infrastructure. Ce faisant, le Conseil communal doit, pour chacune des options envisagées, évaluer les conséquences potentielles sur l'utilisation « sportive » de l'installation.»

Nous avons entendu ces derniers temps, au sein de communes partenaires, des voix s'élever contre les coûts générés par des infrastructures mutualisées. Le syndicat des patinoires en fait partie. Le groupe PLR est inquiet des conséquences que pourrait avoir pour la Ville, le retrait de l'un ou l'autre des partenaires. Conscients que les retombées financières seraient sans doute très importantes, compte tenu de la participation conséquente, majoritaire, de la Ville au sein du syndicat, nous pensons qu'il est primordial de considérer de la manière la plus sérieuse, les critiques émises. Nous considérons que le succès de la mutualisation d'infrastructures, comme la patinoire, est intimement lié au rapport

coûts/prestation, autrement dit au rendement, perçu par chacun des partenaires. Dans le cas présent, les vellétés entendues de retrait, doivent être reconnues comme un coup de semonce et nous inciter à rechercher les moyens d'améliorer ce rendement.

Peut-être faut-il rappeler que la Ville de Neuchâtel est non seulement le partenaire principal du syndicat (~62 %) mais qu'elle est également sollicitée au travers d'un mandat de prestations, pour l'exploitation des patinoires. Elle est donc doublement concernée ».

Le texte a fait l'objet d'un amendement de la part du groupe PopVertSol, dont la teneur a été acceptée lors de la séance du 7 mai 2019. Le texte final du postulat étant le suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les moyens d'améliorer l'attractivité du syndicat des patinoires, notamment au travers d'une augmentation du rendement de l'infrastructure qui tient compte des besoins des usagers et des mesures d'économie. Ce faisant, le Conseil communal doit, pour chacune des options envisagées, évaluer les conséquences potentielles sur l'utilisation « sportive » de l'installation. »

Préambule

La réponse au présent postulat a été traitée avec l'appui du Comité de direction des patinoires, composé de représentants des communes membres du Syndicat. Le Conseil communal de la Ville peut certes émettre des recommandations et des avis en matière de gestion des infrastructures propriété du Syndicat, mais il n'a pas la compétence de se substituer aux organes du Syndicat intercommunal des patinoires en matière de politique stratégique et opérationnelle des deux patinoires couvertes sises sur notre territoire communal.

1. Structure des patinoires

1.1. Propriétariat

Conformément à l'arrêté du Conseil général de la Ville de Neuchâtel du 10 janvier 1983 ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 février 1983, les membres fondateurs¹ ont constitué la Société anonyme immobilière des

¹ Sont membres fondateurs selon l'acte constitutif : La commune de Neuchâtel, Young-Sprinters NE Sports Hockey-Club SA, Hockey-Club Serrières-Peseux, Hockey-Club Université NE, Club des Patineurs de NE, NE Sports, Panathlon International section NE, Curling-Club NE Sports.

patinoires du littoral neuchâtelois le 15 novembre 1983, dont le but est la construction et l'entretien de patinoires régionales à Neuchâtel et la mise à disposition des installations à une société d'exploitation.

Le montant du capital social établi lors du bouclage, au 30 juin 2019, de l'exercice 2018-2019 de la société anonyme était de 4.4 millions divisé en actions nominatives de mille francs (4107 actions) et actions nominatives de cent francs (3032 actions).

Le capital-actions est actuellement réparti entre des communes membres du Syndicat (75.8%), des entreprises et associations privées (21.2%) et des tiers (3%).

1.2. Mutualisation

Inaugurées le 8 février 1986, les patinoires du littoral neuchâtelois étaient, à l'origine, exploitées par un syndicat regroupant huit communes (Neuchâtel, Thielle-Wavre, St-Blaise, Hauterive, Auvernier, Colombier, Peseux, Corcelles-Cormondrèche).

Suite à la fusion entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier, la Commune de La Tène a décidé de se retirer du Syndicat des patinoires en 2010. La nouvelle commune fusionnée et baptisée Milvignes (qui comprend Auvernier, Bôle et Colombier) est, quant à elle, demeurée membre du Syndicat en 2013.

La fusion des Communes de Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin, effective au 1^{er} janvier 2021, aura pour conséquence une répartition nouvelle de l'excédent de charges des patinoires du littoral sur le plan géopolitique. En effet, plus que quatre communes seront alors officiellement membres du Syndicat : Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise et Milvignes.

1.3. Gestion

Le Syndicat des patinoires, locataire des infrastructures, a son siège sur la Commune de Neuchâtel et comprend trois organes :

- a) Le Conseil intercommunal, composé des représentants des communes membres, est élu pour quatre ans et ses membres immédiatement rééligibles. Chaque commune est représentée par :
 - Un délégué désigné par le Conseil communal et choisi dans son sein.

- Quatre délégués pour la commune de Neuchâtel et un délégué pour chaque autre commune. Ceux-ci sont nommés par le Conseil général, choisis dans son sein ou en dehors de celui-ci parmi le corps électoral communal.

Le Conseil intercommunal adopte notamment le budget, approuve les comptes et le rapport annuel de gestion.

b) Le Comité de direction, composé de six membres, soit :

- Trois membres proposés par la commune de Neuchâtel.
- Deux membres proposés par les communes situées à l'ouest de Neuchâtel.
- Un membre proposé par les communes situées à l'est de Neuchâtel.

Le Comité de direction gère notamment les affaires courantes du Syndicat, établit le budget et est responsable de la tenue des comptes.

c) La Commission financière, composée de cinq membres choisis au sein du Conseil intercommunal. Elle examine notamment le budget et les comptes présentés par le comité de direction.

Sur la base d'une convention signée entre le Syndicat intercommunal des patinoires et la Ville de Neuchâtel, le Service des sports est mandaté depuis janvier 2013 pour assurer notamment la gestion des affaires courantes, l'établissement du budget et la tenue des comptes des patinoires.

Des collaborations avec les patinoires du canton et des environs ont lieu, notamment pour échanger des expériences sur les orientations sportives et la gestion, par exemples lors de réunions dans le cadre de l'Association des patinoires de Suisse Romande et du Tessin. Du matériel est également loué ou prêté mutuellement. D'autre part, une vision d'ensemble concernant l'avenir des infrastructures sportives d'importance régionale et cantonale, dont l'affectation des patinoires, a été initiée entre l'Association des communes neuchâteloises, via sa conférence culture, sport et loisirs, et l'Etat en lien avec le Service des sports cantonal.

Il faut relever qu'à l'échelle neuchâteloise, il existe les patinoires suivantes qui ont toutes une capacité d'accueil saturées des clubs sportifs de patinage :

- Neuchâtel : 2 pistes ;
- La Chaux-de-Fonds : 2 pistes ;
- Le Locle : 1 piste ;

- Fleurier : 1 piste ;
- Les Ponts-de-Martel : 1 piste.

2. Attractivité des patinoires

Le complexe des patinoires du littoral est une infrastructure très attractive pour les sports de glace et divers évènements. En 2019, la fréquentation s'est élevée à plus de 22'000 personnes pour le patinage tout-public, plus de 800 sportives et sportifs réguliers dans les clubs et l'ensemble des autres manifestations a réuni plus de 75'000 personnes.

2.1. Occupation des infrastructures

Le nombre de jours d'exploitation varie d'une année à l'autre en fonction notamment des manifestations extra-sportives. En tenant compte d'une moyenne établie sur les sept dernières années et d'une période d'inexploitation due à l'entretien des installations (30 jours) et aux vacances des employés regroupées le plus possible en été, le pourcentage d'utilisation (calculé sur 365 jours) de la patinoire principale se situe à 88% et celui de la patinoire secondaire à plus de 70%.

2.1.1. Pratique sportive

Les surfaces de glace sont rendues disponibles pour la pratique du sport aux périodes suivantes :

- Début août à fin mars pour la patinoire principale (8 mois) ;
- Fin septembre à mi-mars pour la patinoire secondaire (6 mois).

Les usagers principaux des pistes de glace se répartissent en trois catégories (cf. liste détaillée en annexe) :

- Le public ;
- Les clubs et associations sportives ;
- Les écoles obligatoires et supérieures.

Les créneaux horaires sont entièrement occupés par l'ensemble des usagers précités.

2.1.2. Manifestations

Le tableau ci-après récapitule l'utilisation des infrastructures par typologie de manifestations ces sept dernières années :

	Expos	Banquets	Concerts Soirées dansantes	Séminaires	Compétitions Sports de glace	Compétitions Sports hors glace	Divers	Total
2013	4	3	7	2	5	3	2	26
2014	4	5	10	3	8	2	4	36
2015	2	5	9	4	4	1	2	27
2016	3	6	13	3	9	2	2	38
2017	3	5	12	3	6	3	1	33
2018	2	5	6	3	7	3	2	28
2019	2	3	6	5	6	4	3	29

La baisse des événements de type « concerts » et « soirées dansantes » est à imputer, d'une part, à la difficulté de certains organisateurs non professionnels dans le domaine, de dégager un bénéfice substantiel leur permettant de reconduire l'opération dans nos infrastructures. D'autre part, les périodes totalement libres de glace, en été notamment, ne sont pas attractives pour les organisateurs, professionnels ou non, de la branche du spectacle et du divertissement. A noter que la première édition d'un nouveau festival de musique urbaine devrait se dérouler aux patinoires, en 2020 ou en 2021 selon les mesures liées au Covid-19, et attirer près de 6000 personnes.

2.1.3. Le restaurant « Le café des Amis »

La société Littoral Catering Sàrl avait repris la gestion du café des Amis suite au décès du précédent tenancier en septembre 2013. Il s'en est suivi plusieurs mois d'exploitation difficile sous la direction de cette société qui a finalement été contrainte de mettre l'établissement en faillite en automne 2017.

Grâce à l'engagement professionnel d'un nouveau duo de gérants

expérimentés de la société La Belle Découverte Sàrl, l'exploitation du restaurant « Le café des Amis » répond à nouveau de manière très satisfaisante aux besoins de la clientèle, ce depuis mai 2018. Les conditions locatives en vigueur, analysées et recommandées par Gastroconsult, sont conformes à celles du marché. Le loyer comprend un taux de base de 7% du chiffre d'affaire annuel brut (hors TVA) et une part variable additionnelle dégressive en fonction de la marche des affaires.

2.1.4. La buvette « Le patin d'or »

Une buvette pour le public se situe à proximité immédiate des vestiaires de la patinoire principale. Nommée « Le patin d'or » depuis sa conception, elle est exploitée de manière régulière les week-ends en période hivernale, avec l'appui de la société Minigolf SA. Un montant forfaitaire de CHF 500.-, couvrant les charges d'exploitation d'octobre à mars, est facturé à l'exploitant.

Afin de rendre la pratique du patinage plus conviviale, le Service des sports a lancé le concept patins-fondue pour le public en collaboration avec le gérant du Patin d'or en automne 2015. Les chiffres ci-après témoignent du succès de la formule depuis sa mise en œuvre :

Saison 2015/2016 : 300 inscriptions cumulées sur 4 soirées organisées ;
Saison 2016/2017 : 202 inscriptions cumulées sur 4 soirées organisées ;
Saison 2017/2018 : 206 inscriptions cumulées sur 3 soirées organisées ;
Saison 2018/2019 : 398 inscriptions cumulées sur 4 soirées organisées ;
Saison 2019/2020 : 313 inscriptions cumulées sur 4 soirées organisées.

2.1.5. Le fitness de l'Université

Lors de la construction de la patinoire secondaire, l'Université avait émis le besoin de louer un espace pour la pratique du fitness, accessible uniquement à ses étudiants. Depuis 2001, un local lui est attribué en contrepartie d'un loyer annuel de CHF 30'000 (sans les charges).

2.1.6. La halle de curling

Jusqu'en 2019, le Syndicat des patinoires versait une location de CHF 5'000.- (hors charges) au club de Curling afin d'utiliser la halle pour des événements extra-sportif entre avril et août. Cependant, hormis le Salon de l'immobilier, l'utilisation de cette espace n'a que très peu été utilisé, notamment par manque d'attractivité (coûts d'aménagement conséquents, sortie de secours limitant le nombre de personnes). De ce

fait, le Syndicat ne loue plus cette halle depuis 2020.

2.2. Investissements

La société anonyme des patinoires, propriétaire des bâtiments, en concertation avec le comité de direction du Syndicat intercommunal, a réalisé les principaux investissements suivants ces dernières années (2016 – 2020) afin d'améliorer l'attractivité des infrastructures :

- La réfection complète du hall d'entrée de la patinoire principale – CHF 65'000.-;
- Le remplacement du revêtement de sol des coursives qui longent les vestiaires de la patinoire principale – CHF 245'000.-;
- L'aménagement de nouveaux vestiaires pour le club des patineurs dans la patinoire secondaire en lieu et place de locaux de rangement – CHF 8'000.-;
- La pose d'une nouvelle signalétique à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments – CHF 45'000.-;
- Le remplacement complet du ring de la patinoire principale – CHF 245'000.-;
- Le remplacement des deux surfaceuses pour la réfection de la glace – CHF 330'000.- ;
- La rénovation du vestiaire public et du « patin d'or » - CHF 12'000.-;
- L'assainissement en peinture du restaurant – CHF 45'000.- ;
- La réfection de la terrasse du restaurant, son étanchéité et la mise en conformité des garde-corps – CHF 305'000.- ;
- Le remplacement de l'éclairage des deux pistes par du LED – CHF 250'000.-;
- Le changement complet de la sonorisation de la piste principale – CHF 160'000.-;
- La modification de l'ascenseur de la patinoire principale pour les personnes à mobilité réduite – CHF 70'000.- ;
- La modernisation et l'extension de la détection incendie et gaz – CHF 115'000.- ;
- La remise en conformité de la sonorisation de secours – CHF 85'000.- ;

Les investissements mentionnés ci-dessus se montent à 1'980'000 francs pour la période 2016-2020 sur un total de 2'076'000 francs, le solde de

96'000 francs correspond à diverses interventions d'entretien et de maintenance techniques. La planification, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de ces investissements ont été effectués par le Service des sports sur mandat de la société immobilière.

3. Maîtrise des charges

Il est important de rappeler que des infrastructures publiques, qui s'adressent en premier lieu à la population, à des associations sportives et à des écoles, ne peuvent pas être rentables selon les principes financiers applicables à l'économie privée. Tel est donc aussi le cas pour les patinoires du Syndicat intercommunal.

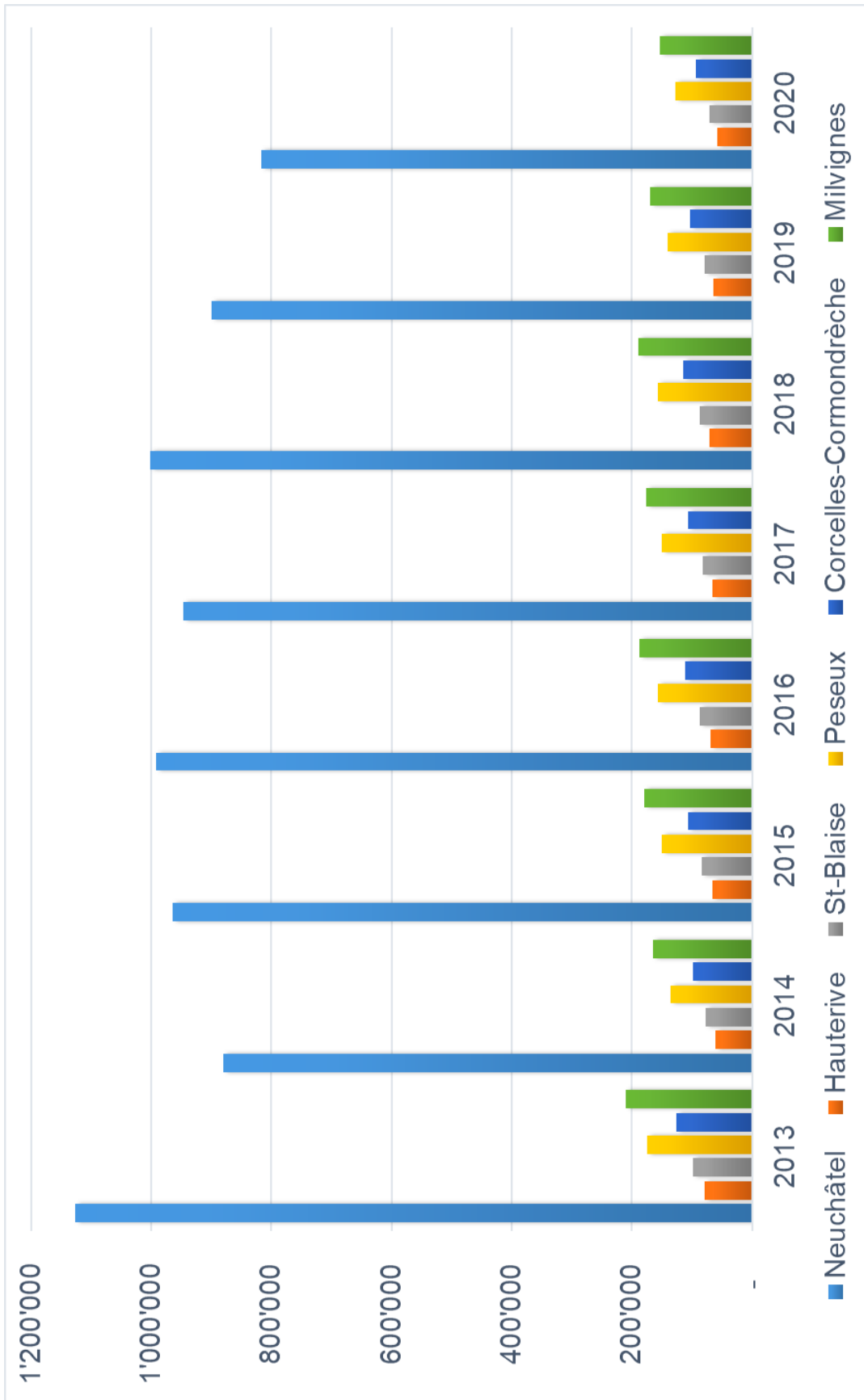
3.1. Participation des communes

Les Communes membres du SIPLN, à l'instar d'autres syndicats intercommunaux comparables (Théâtre du Passage, Stade du Littoral), participent à la couverture du déficit de fonctionnement selon une clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants et d'un coefficient d'éloignement par rapport à la location de l'infrastructure. Les budgets soumis au Conseil Intercommunal ont tous été acceptés à l'unanimité des Communes membres depuis 2013, date de la reprise de la gestion par un mandat de prestation au Service des sports de la Ville de Neuchâtel. Il en est de même pour la gestion et les comptes, tous acceptés à l'unanimité depuis lors, comme récemment encore pour ceux de l'année 2019.

Le graphique ci-après démontre que la part d'excédent des coûts de fonctionnement à charge des Communes a sensiblement diminué entre 2013 et 2019.

La participation globale de la Ville de Neuchâtel, depuis la réalisation de la couverture fixe de la patinoire secondaire en 2001, est même passée sous la barre du million de francs, ce qui n'a jamais été le cas durant les années qui ont précédé la reprise de la gestion des patinoires par le Service des sports de la Ville.

Coûts annuels répartis par commune



Les variations comptables illustrées plus haut ont notamment été induites par les circonstances suivantes :

- Le restaurant, le Café des Amis, est inexploité de janvier à octobre 2013 suite au décès du tenancier ;
- La société Littoral Catering, qui a repris l'exploitation du restaurant en octobre 2013, a déposé le bilan en septembre 2017.

3.2. Nouvelle péréquation verticale

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle péréquation financière verticale prévoit que 25% du montant total de 6 millions de francs alloué à la Ville de Neuchâtel soit dévolu aux Syndicats intercommunaux sports et culture, soit 1,5 million de francs annuel pour la législature 2020-2023. Cette somme permettra de les consolider et les promouvoir en réduisant le montant de la charge du déficit à répartir entre les communes membres ainsi que de leur donner la possibilité de maintenir, améliorer ou étendre les prestations en faveur du public et des usagers.

Les communes membres des trois Syndicats concernés du littoral (patinoires, anneau d'athlétisme et théâtre du Passage) se sont accordées sur le principe et la répartition quadriennale de ce montant de 1,5 million de francs lié à la péréquation financière verticale. Dans ce cadre, une quote-part de 507'460 francs a été prévu pour le Syndicat des patinoires.

Dès lors, le Conseil Intercommunal des patinoires a validé un budget pour l'exercice 2020 qui tient compte à la fois d'une réduction de déficit pour l'ensemble des communes de l'ordre 240'000 francs par rapport au budget 2019 et d'une baisse des tarifs de glace de 50% pour les clubs par rapport au règlement tarifaire actuellement en vigueur afin de renforcer l'attractivité des patinoires.

3.3. Elargissement du Syndicat

Le principe de mutualisation des coûts générés aux patinoires du littoral est, depuis leur création, effectif pour les communes membres alors qu'une partie des usagers sont domiciliés en dehors des frontières du Syndicat et utilisent donc les infrastructures alors que leurs collectivités ne participent pas aux charges de fonctionnement. Cette situation est cependant partiellement corrigée depuis 2020 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation des charges financières verticales qui vise à

compenser en partie les surcharges de centre des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour le sport et la culture.

A titre de comparaison, l'anneau d'athlétisme de Colombier comprend également les communes de Cortaillod, de Boudry et de la Grande Béroche dans le Syndicat, ce qui induit une plus grande répartition des coûts d'exploitation de l'infrastructure.

La participation de davantage de communes au subventionnement des patinoires pour la pratique du patinage et du hockey sur glace permettrait naturellement de diminuer les charges pour les communes actuellement membres du Syndicat. Les démarches dans ce sens n'ont pour l'instant pas abouti. La question sera à nouveau abordée au Conseil Intercommunal dans le cadre de la prochaine législature.

Cette approche s'inscrirait du reste dans les axes stratégiques définis par la Région Neuchâtel Littoral.

3.4. Mesures en matière de consommation énergétique

L'ancienneté de l'isolation thermique de la patinoire principale ne permet pas de réaliser des économies substantielles en matière de consommation de gaz. La toiture devra être assainie d'ici une dizaine d'année ce qui permettra la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïque. La société anonyme des patinoires a assaini le chauffage au sol et la récupération de chaleur des compresseurs. Ainsi, les quantités de gaz consommées, en période de glace, sont quasi nulles.

L'enveloppe de la patinoire secondaire a quant à elle été conçue sans une isolation thermique efficiente ce qui provoque une consommation d'électricité conséquente. La température intérieure dépendant de celle extérieure dans notre halle. Pour ce qui est des locaux, le remplacement d'un automate de régulation de la chaleur et de la ventilation a permis de mieux maîtriser les consommations.

Lors de la construction de la patinoire secondaire en 2002, une conduite reliant ce nouveau bâtiment à la Station d'épuration a été posée. La chaleur produite par la STEP est ainsi utilisée pour chauffer les locaux de la patinoire secondaire.

La pose de l'éclairage LED dans les deux pistes, réalisée entre mars et avril 2019, induira une diminution des charges d'électricité (environ 70'000 kWh par an selon les estimations actuelles, soit environ 14'000 francs). A cela s'ajoute le remplacement progressif des tubes lumineux par de

l'éclairage LED dans les locaux administratifs. Le potentiel d'économie est de 10'000 kWh.

En septembre 2017, la Société immobilière des patinoires a signé une convention avec Viteos relative à l'utilisation du toit de la patinoire secondaire pour l'installation de panneaux photovoltaïque. Un montant annuel de location de CHF 4'060.- HT est versé par Viteos pendant 25 ans à la SA. Les patinoires consomment environ 20% de la production d'électricité provenant de ces panneaux. Un rabais d'un centime par kWh est octroyé ce qui représente environ 3'000 francs à fin 2019.

Dès 2019, et suite à la convention d'objectifs signé avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), les patinoires seront toutefois exonérées de la redevance cantonale sur l'électricité. Au prix de CHF 0.003 /kWh, cela représente une économie d'environ 3'000 francs par an (basée sur une consommation de 1 mio. de kWh). A cela s'ajoute l'exonération de la taxe CO2 sur la consommation de gaz qui représente, pour 2019, un montant de 7'300 francs. A terme, les mesures prévues par cette convention d'objectifs doivent permettre de réduire la consommation de 90'000 kWh et de 5,5 tonnes de CO2.

Un dispositif de monitoring est prévu à la planification des investissements de la SA, pour la période comptable 2020/2021. Une étude est en cours. La pose de sous-compteurs sur certaines installations permettrait leurs utilisations pour améliorer leurs rendements. Il est également souhaité de connaître le potentiel de récupération de chaleur de nos installations. Les données collectées permettront de savoir si un investissement futur pourrait être envisagé afin d'exploiter cette chaleur dans sa totalité.

4. Orientations stratégiques analysées

La Direction et le Service des sports, en lien avec le Comité de direction des patinoires, ont menés des réflexions afin de déterminer différents axes stratégiques d'utilisation possible des patinoires à futur. En synthèse, les avantages et inconvénients de quatre variantes sont évoqués ci-après :

A. Conserver la prépondérance de l'utilisation sportive par rapport à l'organisation d'événements

Avantage : Permet de concrétiser l'objectif principal et affirmé de la politique du sport de la Ville et de l'Etat de Neuchâtel, qui est de participer au développement harmonieux de la population, en mettant en place un

environnement favorable à la pratique de l'activité physique, autant pour les hommes que pour les femmes, satisfaisant aux principes du développement durable. Cela passe en particulier par la mise à disposition d'infrastructures sportives diversifiées et de qualité.

Inconvénient : Perte d'opportunités en matière d'organisation de manifestations dans le domaine de salons ou de foires commerciales ou d'événements de spectacles et de divertissements, car les adaptations structurelles sont trop lourdes à mener en période de glace sur le plan logistique et financier.

B. Donner la prépondérance à l'organisation d'événements par rapport à l'utilisation sportive

Avantage : Permettrait d'augmenter les revenus de location et de réduire les coûts de fonctionnement liés à la production de froid.

Inconvénient : Diminution des heures d'ouverture au public, des créneaux horaires pour les clubs de patinage et de hockey sur glace, ainsi que pour les écoles, lycées et l'Université.

C. Mandater un prestataire professionnel dans le domaine de l'événementiel afin de combler les jours d'inoccupation des deux patinoires

Avantage : Permettrait une optimisation de l'utilisation des infrastructures grâce aux contacts réguliers qui sont noués par des sociétés professionnelles de la branche du spectacle et du divertissement avec des artistes.

Inconvénient : Risque que le coût contractuel du mandataire ainsi que les frais internes et externes ne soient pas entièrement couverts par les revenus locatifs susceptibles d'être générés par les événements supplémentaires proposés. Cet inconvénient pourrait cependant être atténué par un système de commission à l'acquisition d'événement.

D. Transformer le complexe des patinoires en Centre de congrès

Avantage : Permettrait d'accueillir, à l'échelle du canton, des séminaires et des forums à n'importe quelle période de l'année dans une ou deux enceintes modulaires pouvant accueillir plusieurs milliers de personnes.

Inconvénient : Suppression totale de la pratique des sports de glace sur le littoral neuchâtelois.

Orientation stratégique préconisée

En 2019, le Comité de direction des patinoires, sur proposition du Service des sports, a examiné la possibilité de réduire la mise en glace de la patinoire secondaire dès 2020 (quatre semaines en moins en octobre) afin d'élargir les opportunités d'organisation de manifestations, qui génèrent plus de revenus que la pratique des sports de glace, sur cette période.

Cette proposition, discutée lors de la séance du 28 mars 2019, n'a cependant pas été validée par le Conseil Intercommunal du Syndicat. Depuis plusieurs années, à chaque fois que la question a été abordée, il a en effet toujours considéré que les patinoires devaient être exploitées en priorité pour la pratique sportive.

Etant donné que le pourcentage d'utilisation pour le sport de la patinoire principale se situe à 88% et celui de la patinoire secondaire à un peu plus de 70% et que par conséquent, il reste quelques disponibilités pour d'autres types utilisations, la Ville proposera au Comité de direction d'étudier la possibilité de compléter la variante A, comme souhaité et décidé par le Conseil Intercommunal du Syndicat, par la variante C (démarchages par un mandat externe) dans le but de maximiser le plus possible les quelques créneaux horaires encore disponibles pour des manifestations et rentrées locatives supplémentaires.

En outre, concernant la création d'un centre de Congrès, le Conseil communal et la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie se sont entendues au début de l'année 2020, en lien avec l'Etat, pour lancer les études nécessaires à une analyse systématique des lieux d'implantations possibles à Neuchâtel et de l'analyse des modèles d'affaires envisageables dans le contexte neuchâtelois.

5. Conclusion

Le complexe des patinoires du littoral est la seule infrastructure existante pour les sports de glace sur le littoral neuchâtelois. Son attractivité est appréciée pour les nombreux adeptes du patinage dans la variété de ses disciplines et en particulier pour l'intense activité des mouvements juniors et centre de performance. Les éléments apportés dans la présente réponse mettent en évidence que la gestion opérationnelle des patinoires est mise en œuvre avec, d'une part, le souci permanent de réduire au mieux les coûts d'exploitation et, d'autre part, la volonté de trouver des solutions d'occupations susceptibles de générer de nouveaux revenus, en conformité avec les options décidées par le Syndicat intercommunal.

La nouvelle péréquation financière verticale de l'Etat de Neuchâtel permet en outre d'alléger sensiblement la participation des Communes membres aux charges du Syndicat des patinoires depuis l'exercice 2020.

Un élargissement de la participation au Syndicat à des Communes actuellement non membres, resté jusqu'à présent infructueux, sera abordé à nouveau au Conseil Intercommunal dans le cadre de la prochaine législature.

Sur le plan de l'attractivité et de la diversité d'usage, les mesures et actions mises en place remplissent les objectifs que l'on peut légitimement escompter pour une infrastructure, dont l'affectation première consiste, avant tout, en la pratique du patinage et du hockey sur glace. L'axe stratégique qui consiste à maintenir la prépondérance de la pratique sportive sur l'organisation d'événements, selon la ligne constante adoptée depuis plusieurs années, a été à nouveau décidé par le Conseil Intercommunal des patinoires en mars 2019 et confirmé en 2020. Malgré l'utilisation déjà intensive du complexe des patinoires, la Ville interviendra cependant auprès du Syndicat intercommunal pour proposer une intensification plus marquée encore de la mise à disposition des patinoires pour des manifestations non-sportives, rentables sur le plan des locations, durant les quelques créneaux horaires encore disponibles.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport d'information et à classer le postulat n° 183.

Neuchâtel, le 7 juillet 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Annexe 1 : Liste des usagers réguliers

PATINAGE

Club des Patineurs Neuchâtel-Sport – Diverses catégories	115 membres
Club des Patineurs Neuchâtel-Sport – Danse sur glace	10 membres
Club des Patineurs Neuchâtel-Sport - Synchronisé	30 membres
Club des Patineurs Neuchâtel-Sport - Centre de performance	13 membres
Service des sports de la Ville de NE - cours par session	117 enfants

HOCKEY SUR GLACE (ADULTES HOMMES)

HC Université 1ère équipe	25 joueurs
EHC Ins	20 joueurs
Neuchâtel Young Sprinters Bluestar	20 joueurs
HC Val-de-Ruz	20 joueurs

HOCKEY SUR GLACE (ADULTES FEMMES)

Neuchâtel Hockey Academy - SWHLA	20 joueuses
Neuchâtel Hockey Academy - SWHLC	15 joueuses
Neuchâtel Hockey Academy - SWHLD	12 joueuses

HOCKEY SUR GLACE (JUNIORS FILLES/GARCONS)

Mouvement juniors – pré-compétition	24 joueurs
Mouvement juniors - U9 Groupe 1	12 joueurs
Mouvement juniors - U9 Groupe 2	8 joueurs
Mouvement juniors - U11 Groupe 1	18 joueurs
Mouvement juniors - U11 Groupe 2	8 joueurs
Mouvement juniors - U13A	6 joueurs
Mouvement juniors - U13 Top	7 joueurs
Mouvement juniors - U13 Elite	15 joueurs
Mouvement juniors - U15A	18 joueurs
Mouvement juniors - U15 Top	9 joueurs
Mouvement juniors - U17 A	7 joueurs
Mouvement juniors - U17 Top	8 joueurs
Mouvement juniors - U20A	15 joueurs
HC Université - Centre performance	6 joueurs
Service des sports de la Ville de NE - cours par session	35 enfants

HOCKEY SUR GLACE (VETERANS)

Old Sprinters	15 joueurs
Team Cannabis	15 joueurs
HC Val-de-Ruz	15 joueurs
Old Sharks	15 joueurs
HC Université	15 joueurs
EHC Kerzers	15 joueurs
Centre-Equestre	15 joueurs
HC Gabous	15 joueurs
HC Gorgier	15 joueurs
HC Henry's	15 joueurs

HC Millésime	15 joueurs
Ice Cream	15 joueurs
Inforama Seeland Bulls	15 joueurs
Les Nordiques	15 joueurs
Nacht-Buebe	15 joueurs

ECOLES

Collèges des écoles obligatoires	20 à 60 élèves par séance
Lycées Jean-Piaget, Denis-de-Rougemont et CPLN	15 à 60 élèves par séance
Service des sports de l'Université	30 élèves par séance

Table des matières

1.	Structure des patinoires	2
1.1.	Propriétariat	2
1.2.	Mutualisation	3
1.3.	Gestion.....	3
2.	Attractivité des patinoires	5
2.1.	Occupation des infrastructures.....	5
2.1.1.	Pratique sportive.....	5
2.1.2.	Manifestations	6
2.1.3.	Le restaurant « Le café des Amis »	6
2.1.4.	La buvette « Le patin d'or »	7
2.1.5.	Le fitness de l'Université.....	7
2.1.6.	La halle de curling	7
2.2.	Investissements	8
3.	Maîtrise des charges.....	9
3.1.	Participation des communes	9
3.2.	Nouvelle péréquation verticale	11
3.3.	Elargissement du Syndicat.....	11
3.4.	Mesures en matière de consommation énergétique	12
4.	Orientations stratégiques analysées	13
5.	Conclusion	15
	Annexe 1 : Liste des usagers réguliers	17